

Publié le : 28 Juin 2024 à 10:56

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

République Française
Département du Nord

S²LOW

ID : 059-215901224-20240626-DFAE_CM_2024-DE

ville de Cambrai

Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUIN 2024

OBJET : N° 8

RAPPORTEUR : Madame DELEVALLÉE

INTITULÉ : Budget Annexe « Théâtre, salles municipales et Bâtiments communaux à usage commercial » – Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 4 Juin 2024 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ;
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;
M. DOBREMETZ Adjoint au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ;
Mme SAYDON ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme BRIQUET ;
Mme BERTELOOT ; M. SIEGLER ; M. VAILLANT ;
Mme DESMOULIN ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERY.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme CARDON ;
Mme CHATELAIN qui a donné procuration à Mme WIART ;
Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. LE MAIRE ;
M. FLAMEIN qui a donné procuration à Mme BERTELOOT ;
M. SIMPERE qui a donné procuration à Mme DELEVALLÉE ;
M. F. WIART qui a donné procuration à M. L. WIART ;
M. MOAMMIN qui a donné procuration à M. P.A VILLAIN ;
M. DERASSE qui a donné procuration à Mme DESMOULIN.

SECRETARE DE SÉANCE :

M. Benoît VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Receveur Municipal, chargé du recouvrement des recettes de la Ville de Cambrai, nous a adressé la liste n° 5774930311 des locations dont il n'a pu obtenir l'encaissement.

Publié le : 28 Juin 2024 à 10:56

- 9.83 € pour reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite - Inscription au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».
- 3 423.80 € pour clôture insuffisance actif sur redressement judiciaire-liquidation judiciaire – Inscription au compte 6542 « Créances éteintes ».

Le montant de ces sommes irrécouvrables, dont les titres de recettes correspondants ont été émis entre les exercices budgétaires 2017 à 2022 pour un montant de **3 433.63 €**

Il vous est demandé de décider de l'annulation et de l'admission en non-valeur de ces titres ainsi que l'inscription budgétaire.

Adopté à l'unanimité

Publié le : 28 Juin 2024 à 10:56

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance
M. Benoit VAILLANT

Pour le Maire,
Mme Marie-Anne DELEVALLÉE
Maire-Adjointe déléguée aux
Finances

